



Genève, le 29 juin 2011

Le Conseil d'Etat

5202-2011

<b>BAKOM</b>	
01. JULI 2011	
Reg. Nr.	
DIR	7
BO	
RTV	
IR	X
TC	<i>[Signature]</i>
AF	
FM	

<b>GS/UVEK</b>
30. JUNI 2011
Nr. <i>BAKOM</i>

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication  
 Madame Doris LEUTHARD  
 Conseillère fédérale  
 Palais fédéral nord  
 3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à la consultation citée sous rubrique qui a reçu notre meilleure attention et vous informons que nous soutenons les propositions visant l'amélioration de l'offre Internet dans le cadre du service universel.

Par contre, nous estimons que le blocage des accès aux services téléphoniques à caractère érotique ou pornographique, tel qu'il est projeté, semble certes intéressant, mais nettement insuffisant au regard du but poursuivi.

Nous souhaiterions donc que la Confédération examine d'autres propositions visant la protection effective des mineurs, à l'occasion de la prochaine modification de l'OST.

Enfin, nous regrettons que le Conseil fédéral n'ait pas saisi l'occasion de la modification sous revue pour y intégrer des propositions en lien avec les services de *roaming* et leur coût exorbitant pour les consommateurs suisses.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

*[Signature]*  
 Anja Wyden Guelpa

Le président :

*[Signature]*  
 Mark Muller